

CONSERVATOIRE HENRI DUPARC

Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées

Danse

Classique - Contemporaine



INTRODUCTION

« Les pratiques collectives sont fondatrices du projet d'établissement, objectif essentiel et premier de chacun des élèves inscrits au Conservatoire. Elles orientent le contenu des cours de chaque discipline et des cours de formation musicale, indissociables pour atteindre cet objectif ».

SOMMAIRE

ÉVEIL ARTISTIQUE.....	1
INITIATION.....	2
1 ^{er} CYCLE	3 à 4
2 ^e CYCLE	5 à 6
3 ^e CYCLE.....	7 à 8

EVEIL ARTISTIQUE

EVEIL 1 (MS : Moyenne Section)

EVEIL 2 (GS : Grande section)

**A partir de 4 ans
(Moyenne section)**

Durée : 2 ans

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES :

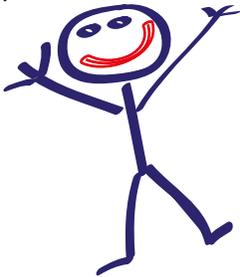
- ✓ 45' en Eveil 1
- ✓ 45' en Eveil 2

Ces cours sont donnés conjointement par un professeur de Danse et un professeur de Formation Musicale.



Contenu :

Le temps des petits



- Découverte du corps et de la voix.
- Développement des aptitudes au jeu en rapport avec le temps (le sonore) et l'espace (le corporel).
- Apprentissage ludique d'éléments gestuels et musicaux simples, acquisition de réflexes d'écoute.
- Mise en situation individuelle et collective.
- Découverte de classes instrumentales.
- Rencontre avec des danseurs et des musiciens.

Après l'Eveil 2.....



L'élève continue la Formation Musicale en classe Initiation et au choix :

- Il continue la danse en Initiation Danse
- Il continue la musique en Initiation Musique
- Il peut à la fois être inscrit en Initiation Musique et Initiation Danse

INITIATION

INITIATION 1 (CP : Cours préparatoire)

INITIATION 2 (CE1 : Cours élémentaire 1)

A partir de 6 ans

Durée : 2 ans

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

INITIATION 1

- ✓ 2 x 45' de Danse
- ✓ 45' de Chant Choral

INITIATION 2

- ✓ 2 x 45' de Danse
- ✓ 45' de Chant Choral



OBJECTIFS :

- Exploration de l'espace.
- Initiation au langage chorégraphique.
- Mémorisation de phrases dansées.
- Mise en situation individuelle et collective en cours et sur scène.
- Exploration des fondamentaux en danse classique et contemporaine.



A l'issue de l'Initiation 2, l'élève a acquis une idée plus précise de ce que peut lui proposer le Conservatoire.

Il peut faire le choix d'intégrer le 1^{er} Cycle Danse où il pourra acquérir les bases nécessaires à sa pratique chorégraphique et/ou intégrer le Cycle Instrumental.

A partir de l'Initiation, un test d'entrée est obligatoire pour toute nouvelle inscription quel que soit le cursus. Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est obligatoire et à fournir chaque année. Le passage à un cycle supérieur est soumis à un examen.

A l'issue de l'Initiation 2, l'élève a pu faire le choix d'une discipline Classique, Contemporain ou les deux.

En parallèle il est possible de suivre un cursus musical complet.
(voir dépliant département musique).

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES, EN TROIS PHASES :

1C1 :

- ✓ 2 x 1h Classique
- ✓ 2 x 1h Contemporain
- ✓ 45' FMD*

1C2 :

- ✓ 2 x 1h Classique
- ✓ 2 x 1h Contemporain
- ✓ 45' FMD*

1C3/1C4 :

- ✓ 3 x 1h Classique
- ✓ 3 x 1h Contemporain
- ✓ 45' FMD*

* FMD : Formation Musicale Danseur



OBJECTIF :

- Acquisition des outils fondamentaux en danse classique et en danse contemporaine.

A l'issue du 1^{er} Cycle, l'élève présente un examen d'entrée en 2^e Cycle.



Cet examen marque une étape du cursus et consiste à présenter devant un jury extérieur à l'établissement :

- une variation dans la/les disciplines.

Ces variations, préconisées par le Ministère de la Culture, sont communiquées aux établissements sous forme de vidéogrammes édités par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA) du Ministère de la Culture.

Le jury est constitué de personnalités du monde chorégraphique extérieures à l'établissement, présidé par la Direction du Conservatoire ou son représentant.

?

Est-il possible de se réorienter (musique ou danse) en cours de Cycle ?
Est-il possible de changer de dominante danse ?

Oui, l'élève peut à tout moment être réorienté.
Cette démarche pourra être proposée par l'équipe pédagogique, tout au long du Cycle, par le jury lors de l'examen de fin de Cycle ou à la suite d'une demande personnelle.

Dans tous les cas, une réorientation s'effectue en concertation avec la famille et l'équipe pédagogique.

RAPPEL

A partir de l'Initiation, un test d'entrée est obligatoire pour toute nouvelle inscription quel que soit le cursus. Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est obligatoire et à fournir chaque année.

2^e CYCLE

Durée : 3 à 5 ans

ÉLÈVES en 6^e, 5^e, 4^e, 3^e

Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD) en partenariat avec le Collège Desaix (Tarbes)

Le 2^e Cycle s'effectue uniquement en horaires aménagés.

Dans la spécialité danse l'élève choisit :

- les deux disciplines en dominantes,
- une discipline en dominante et l'autre en complémentaire (2 cours hebdomadaire),
- une seule discipline en dominante.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES :

2C1 - 2C2 (6^e - 5^e) : ✓ 2 x 5h30
✓ 45' FMD*

2C3 - 2C4 (4^e - 3^e) : ✓ 2 x 6h00
✓ 45' FMD*

* FMD : Formation Musicale Danseur



OBJECTIF :

- Maîtrise des bases techniques et approche de l'interprétation.

Si l'élève suit en parallèle un cursus instrument, il peut choisir au cours du deuxième Cycle sa spécialité dominante (danse ou musique).

Si c'est la danse, la Formation Musicale Danseur est obligatoire. Le cours d'instrument peut devenir discipline complémentaire (sous réserve de l'accord de l'équipe pédagogique). L'élève abandonne alors le cursus instrument.

Le suivi des deux cursus complets (musique et danse) est possible mais ne peut se poursuivre que par mesure dérogatoire et après avis favorable de l'équipe pédagogique.

A l'issue du 2^e Cycle, l'élève présente devant un jury un examen de fin de cycle.

Le **Brevet d'Etudes Chorégraphiques (B.E.C.)** est obtenu avec une mention **Très bien, Bien ou Assez Bien avec encouragements** dans la discipline dominante.

Si cette condition n'est pas remplie, l'établissement délivrera une attestation de scolarité.



L'élève peut poursuivre ses études en 3^e Cycle selon les mentions obtenues en fin de 2^e Cycle et son choix de parcours.

RAPPEL

A partir de l'Initiation, un test d'entrée est obligatoire pour toute nouvelle inscription quel que soit le cursus. Un certificat médical autorisant la pratique de la danse est obligatoire et à fournir chaque année.

3^e CYCLE



Guidé par l'équipe pédagogique, l'élève choisit de s'orienter vers le 3^e Cycle dans l'objectif de préparer :

- le Certificat d'Études Chorégraphiques **(C.E.C.)** ou l'U.E. Technique du C.E.C.
- **l'Unité d'Enseignement Technique** du D.E.C. (Diplôme d'Études Chorégraphiques)

ORGANISATION HEBDOMADAIRE DES ÉTUDES

CLASSIQUE : ✓ 6h

CONTEMPORAIN : ✓ 6h



OBJECTIFS :

- Capacité à développer un projet artistique.
- Travail en autonomie dans l'appropriation de la technique et les différents répertoires.
- Maîtrise de la virtuosité.

Le parcours de formation s'enrichit par la participation aux spectacles, de sorties, de projets développés avec les musiciens et les comédiens, de rencontres avec des chorégraphes et artistes en résidence.



Obtention du diplôme de 3^e Cycle

3C : pratique amateur

Requis pour l'obtention du diplôme

- Une mention supérieure ou égale à **Bien** valide l'Unité d'Enseignement Technique.
- Présentation d'un projet personnel autour de la dominante.

C.E.C.

Certificat d'Etudes
Chorégraphiques

U.E. Technique du D.E.C.

Requis pour l'obtention de **l'Unité d'Enseignement Technique** du D.E.C.

- Une mention supérieure ou égale à **Bien** valide l'Unité d'Enseignement Technique.

U.E. Technique du D.E.C.

L'élève a la possibilité de valider l'Unité d'Enseignement Technique seul :

- en présentant une variation imposée et une variation libre.
- en obtenant une mention supérieure ou égale à **Assez bien avec encouragements**.

Dans le cas où l'élève ne présente pas l'examen, une attestation de scolarité pourra lui être délivrée.

Les + qui complètent la formation du danseur :

- ◆ Travail individuel de recherche en culture chorégraphique.
- ◆ Participation aux projets musicaux et chorégraphiques de l'Établissement.
- ◆ Rencontres avec des chorégraphes, des artistes...
- ◆ Pratique du spectateur (spectacles, expositions, concerts...) dans les différents lieux de diffusion de Tarbes et de sa région.
- ◆ Résidences d'Artistes Chorégraphes ou Danseurs proposant des Master Class dans toutes les disciplines : danse classique, danse contemporaine, danse jazz, hip hop, danse de caractère, danses traditionnelles...

DEPARTEMENT DE PRATIQUES AMATEURS

Cours pour les adultes : Possibilité de prendre un ou deux cours par semaine.



**Conservatoire à Rayonnement Départemental
Musique et Danse
de la Communauté d'agglomération
Tarbes-Lourdes-Pyrénées**

25 rue Larrey 65000 TARBES

Tél. : 05 62 56 37 30

E-mail : conservatoire.hduparc@agglo-tlp.fr

LICENCES : PLATESV-R-2019-000795

conservatoire.agglo-tlp.fr
facebook.com/conservatoirehenriduparc65